

Extrait du registre des délibérations

L'an deux mille vingt-et-un, le 2 juin à 16 heures, le Comité syndical du syndicat mixte Decoset s'est réuni salle de l'Odyssée à Balma, sous la présidence de Monsieur Vincent Terrail-Novès, Président.

En application de la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire, et notamment de son article 6 :

- Le lieu choisi réunit les conditions sanitaires requises
- Le quorum est ramené au tiers des membres en exercice
- Un membre du comité syndical peut être porteur de deux pouvoirs

Etaient présents: M. Aury (Toulouse Metropole), M. Bertorello (Toulouse Metropole), M. Bouche (C.C. des Coteaux du Girou), Mme Couttenier (C.C Save au Touch), M. Espic (Toulouse Metropole), M. Fouchou-Lapeyrade (Toulouse Metropole), M. Jop (Toulouse Metropole), Mme Magdo (Toulouse Metropole), M. Manero (Toulouse Metropole), M. Maurel (C.C. Val'Aïgo), M. Moign (C.C. Hauts Tolosans), M. Normand (C.A. Sicoval), Mme Ousmane (Toulouse Metropole), M. Terrail-Noves (Toulouse Metropole)

Etaient excusés: M. Capel (C.C. des Coteaux du Girou), M. Carral (C.A. Sicoval), Mme Mourgue (Toulouse Metropole), M. Of (C.C Frontonnais), M. Roussel (C.A. Sicoval), M. Chollet (Toulouse Metropole), M. Tronco (C.A. Sicoval)

Excusés ayant donné pouvoir :

M. BRIAND (TOULOUSE METROPOLE), POUVOIR A M. JOP
M. CHOLLET (TOULOUSE-METROPOLE), POUVOIR A M. TERRAIL-NOVES
MME GIBERT (C.C FRONTONNAIS), POUVOIR A M. BERTORELLO
MME GOMEZ (C.C. SAVE AU TOUCH), POUVOIR A MME COUTTENIER
M. TRAUTMANN (TOULOUSE METROPOLE), POUVOIR A MME OUSMANE
MME URSULE (TOULOUSE METROPOLE), POUVOIR A M. ESPIC

<u>Date de la convocation</u> : Jeudi 27 mai 2021 <u>Secrétaire de séance</u> : M. Fouchou Lapeyrade

D2021-27 - Procédure de concours relative à la réalisation de la déchèterie dite « de Ribaute »

Le Syndicat Mixte Decoset dispose de 20 déchèteries sur son territoire dont celles de L'Union et de Labège, proches de l'Est toulousain, et celles d'Atlanta et des Cosmonautes à l'Est.

Le projet de la déchèterie de Ribaute se situe aux confins des quartiers Est de Toulouse en pleine croissance (comme le quartier de Montaudran), et des communes de Quint-Fonsegrives, Balma, Saint-Orens, et à proximité de communes en fort développement comme Flourens et Lauzerville.

Terrain d'assiette :

Le terrain d'assiette du projet, sera mis à disposition par Toulouse Métropole.

Les études en amont de la procédure :

L'étude préliminaire confiée au bureau d'études INDDIGO comprenait une phase d'état des lieux, une phase de proposition d'implantation des équipements constitutifs d'une déchèterie capable d'accueillir des flux importants d'usagers à l'image de celle de Plaisance du Touch et une dernière phase de préparation du programme de maîtrise d'œuvre. Le programme, joint en annexe à la délibération, prévoit une zone de dépôt au sol, un bâtiment pour le dépôt des déchets dangereux et le réemploi, une zone de dépôt dans des bennes classiques, et un programme d'animation.

Cette étude préliminaire a permis de fixer les objectifs du projet pour un montant estimatif des travaux de 2 400 000 € HT.

Afin de sélectionner un maître d'œuvre pour l'opération, il est nécessaire de passer une procédure de concours en application des articles 88 et 89 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016.

Accusé de réception en préfecture 031-253102636-20210602-D2021-27-DE Date de télétransmission : 16/06/2021 Date de réception préfecture : 16/06/2021



La consultation sera ouverte aux candidats ou groupement présentant obligatoirement les compétences suivantes :

- Architecte inscrit à l'ordre des architectes
- Un ou des bureaux d'études présentant des compétences et des références de projets similaires. Il sera notamment demandé aux candidats de présenter l'adéquation entre leurs compétences et références et le projet de déchèterie.

Il est proposé de fixer à 3 le nombre de candidats qui seront admis à concourir à l'issue de la phase d'examen des candidatures, et qui se verront remettre le dossier de concours. Ceux-ci auront à fournir une proposition de niveau « esquisse » avec des plans et des vues en 3D des aménagements proposés.

La remise de cette prestation fera l'objet du versement d'une indemnité, dont il est proposé de fixer le montant maximal à 14 000 €.

DEROULEMENT PREVISIONNEL DE LA PROCEDURE

1ere phase : Sélection des candidats admis à concourir :

Juin:

lancement de l'appel à candidatures

Juillet:

- réception et ouverture des candidatures
- constitution du jury de maîtrise d'œuvre
- analyse des candidatures par une commission technique dont les membres sont désignés par le Président
- examen des candidatures et avis du jury
- choix par le Président des 3 candidats admis à présenter une offre sur la base de l'avis du jury et envoi de l'invitation à présenter une offre

2ème Phase : Attribution du marché

Septembre / Octobre:

- remise par les candidats sous enveloppes séparées des offres et des prestations rendues anonymes
- analyse par la commission technique, préparatoire à l'examen des projets par le jury
- jugement et classement des projets par le jury
- avis du jury sur les indemnités
- levée de l'anonymat
- dialogue du jury avec les candidats en cas de questions complémentaires concernant leur projet
- choix du (des) lauréat(s) par le Président
- négociation des conditions du marché de maîtrise d'œuvre avec le(les) lauréat(s)
- attribution du marché par l'assemblée délibérante.

PRESTATIONS DEMANDEES AUX CANDIDATS ADMIS A CONCOURIR

1) Objectif des prestations

- Proposer une solution d'ensemble traduisant les éléments majeurs du programme; en présenter les dispositions générales techniques envisagées; en indiquer les délais de réalisation; examiner leur compatibilité avec la partie de l'enveloppe financière prévisionnelle retenue par le maître de l'ouvrage et affectée aux travaux;
- Vérifier la faisabilité de l'opération au regard des différentes contraintes du programme et du site et proposer, éventuellement, des études géologiques et géotechniques, environnementales ou urbaines complémentaires.

Les prestations permettent de proposer, éventuellement, certaines mises au point du programme



2) Nature des documents à produire par les 3 candidats admis à remettre une offre

A - deux panneaux A0:

1er panneau:

- ➢ Plan de la parcelle de la voirie attenante (rue du docteur Charcot) à l'échelle 1/200ème faisant ressortir les éléments suivants :
 - Zones de dépôt
 - Emplacement des bâtiments
 - Gestion des flux :
 - circulation PL
 - circulation des usagers
 - accès aux différents matériaux et notamment aux matériaux stockés dans le bâtiment
 - Zone de stationnement : usagers, employés, livraisons, visiteurs...
 - Équipements obligatoires : bassin incendie...
 - Sécurisation du site
 - Parcours pédagogique
- Image de synthèse traduisant l'insertion dans le site

2ème panneau:

- Zoom sur les choix retenus pour chaque zone de dépôt :
 - Plan de fonctionnement de chaque zone y compris le bâtiment :
 - matériaux stockés
 - mode de stockage / réception / enlèvement / évacuation
 - surfaces dédiées
 - contrôles proposés

B - trois dossiers dont un non broché comprenant :

- Une notice détaillée du projet explicative et descriptive (30 pages A4 recto/verso maximum) qui détaillera obligatoirement les éléments suivants :
 - o Respect du programme et de l'enveloppe financière des travaux
 - Choix fonctionnels (besoins, gestion des flux, circulations...)
 - Choix architectural du bâtiment
- > Un exposé indiquant les principes majeurs retenus au regard des règlementations
- Une description sommaire des principales structures, des matériaux utilisés (traitant des zones de dépôt, des espaces intérieurs, des façades)
- > Une note sur les délais de réalisation (études et travaux) et sa compatibilité avec le programme
- Une estimation par lot démontrant la compatibilité du projet proposé avec l'enveloppe financière prévue par le maître d'ouvrage.

ELEMENTS DE MISSIONS DE MAITRISE D'ŒUVRE CONFIES AU LAUREAT DU CONCOURS

La mission est constituée des éléments suivants :

- Esquisse (ESQ);
- Avant-projet (AVP) ;
- Etudes de projet (PRO) ;
- Assistance au maître de l'ouvrage pour la passation des contrats de travaux (ACT);
- Visa des études d'exécution établies par les entreprises (VISA);
- Direction d'exécution des contrats de travaux (DET);
- Ordonnancement, coordination et pilotage (OPC);
- Assistance lors des opérations de réception et pendant la période de garantie de parfait achèvement (AOR);
- Système de sécurité incendie (SSI) ;

Accusé de réception en préfecture 031-253102636-20210602-D2021-27-DE Date de télétransmission : 16/06/2021 Date de réception préfecture : 16/06/2021



La mission comprend aussi les éléments suivants :

Obtention de l'autorisation d'exploiter :
 Réalisation de dossier d'autorisation d'exploiter conformément à la règlementation ICPE.

COMPOSITION DU JURY DE CONCOURS

En application de l'article R2162-22 du Code de la commande publique, le jury de concours appelé à donner son avis sur les candidatures sera composé de la manière suivante :

1) Membres à voix délibérative :

- Le jury est présidé par M. le Président de Decoset ou la personne ayant reçu sa délégation
- 5 membres de la commission d'appel d'offres
- des membres à hauteur de 1/3 du total ayant la même qualification ou une qualification équivalente à celle exigée des candidats

2) Membres à voix consultative :

- Le comptable public
- Un représentant de la DIRECCTE
- Les agents du syndicat compétents dans la matière qui fait l'objet de la consultation ou en matière de marché public et désignés par le Président

Vu la loi n° 85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée (MOP) et ses décrets d'application,

Vu le Code général des Collectivités Territoriale,

Vu le Code de la commande publique,

Vu le programme du concours de maîtrise d'œuvre (annexé à la présente délibération)

Vu la composition de la Commission d'Appel d'Offres (annexée à la présente délibération)

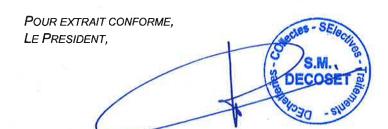
Considérant que pour mener à terme le projet de construction d'une déchèterie à Ribaute, il est nécessaire pour le syndicat mixte DECOSET, maître d'ouvrage de l'opération, de lancer un concours restreint de maîtrise d'œuvre en application des articles 88 et 89 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016.

Le Comité Syndical, à l'unanimité :

- ✓ APPROUVE le programme de l'opération d'une construction de déchèterie à Ribaute, et l'enveloppe prévisionnelle des travaux de 2 400 000 € HT.
- ✓ **ADOPTE** la procédure de concours restreint de maîtrise d'œuvre en application des articles 88 et 89 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016, qui sera suivi ultérieurement des marchés de travaux.
- ✓ APPROUVE la composition du jury de concours de maîtrise d'œuvre.
- ✓ DONNE POUVOIR au Président de désigner les membres de la Commission Technique ainsi que les membres à voix délibérative ou consultative autres que les membres de la Commission d'Appel d'Offres
- ✓ FIXE à 3 le nombre maximum de candidats admis à concourir à l'issue de la phase de candidature
- ✓ FIXE à 14 000 € HT le montant maximal de l'indemnité qui sera versée aux candidats ayant remis une proposition conforme aux critères demandés
- ✓ AUTORISE le Président à arrêter la liste des candidats admis à concourir au vu de l'avis du jury
- S'ENGAGE à inscrire au Budget les crédits afférents à cette opération qui ne l'auraient pas déjà été







я	Toulouse Métropole	Autres EPCI	TOTAL
Délégués en exercice	16	16	32
Nombre de voix par délégué	2	1	48
Présents	9	5	14
votants	9	5	14
pouvoirs	4	2	6
Total de voix	26	7	33
Abstentions	0	0	0
Votes contre	0	0	0
Voix pour	26	7	33